



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26091
16 juillet 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATED DU 14 JUILLET 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU TADJIKISTAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration que le Ministère des affaires étrangères de la République du Tadjikistan a adressée au Consulat de l'Etat islamique d'Afghanistan à Douchambé concernant l'attaque lancée le 13 juillet 1993 par un groupe d'éléments armés et de moudjahidin afghans contre le village de Sarigor, district de Chourabad, dans la région de Khatlon (Tadjikistan).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Lakim KAYUMOV

ANNEXE

Déclaration adressée le 13 juillet 1993 au Consulat d'Afghanistan à
Douchambé par le Ministère des affaires étrangères de la République
du Tadjikistan

Le Ministère des affaires étrangères de la République du Tadjikistan se trouve dans l'obligation d'informer le Consulat de l'Etat islamique d'Afghanistan qu'aujourd'hui 13 juillet à 4 heures du matin, un groupe d'éléments armés et de moudjahidin afghans, comptant jusqu'à 200 hommes, a attaqué le village de Sarigor dans le district de Chourabad. L'agresseur utilise des mortiers, des lance-roquettes et des canons sans recul. Le groupe est dirigé par le commandant afghan Kori Khamidoulo. C'est sous son commandement qu'aux mois d'avril et mai derniers, la frontière a été violée à plusieurs reprises dans le même district et que des actes de provocation ont été menés à l'intérieur du territoire tadjik. Le commandant de la 55e division d'infanterie du Ministère de la défense de l'Etat islamique d'Afghanistan, Kozi Kabir, dirige l'ensemble de l'opération et fournit les troupes et les armes. Le groupe susmentionné a pillé et incendié le village de Sarigor et envahi le territoire contrôlé par le poste No 12 des gardes frontière russes.

Les forces des gardes frontière russes, des unités de la 201e division motorisée, du Comité de la sûreté nationale et du Ministère de l'intérieur de la République du Tadjikistan livrent le combat pour libérer la région susmentionnée et chasser les bandes armées du territoire tadjik. L'agresseur subit des pertes importantes. On essaie de déterminer le nombre de morts et de blessés parmi la population civile et les gardes frontière russes.

Le Ministère des affaires étrangères déclare, avec une profonde préoccupation, que les agissements du commandant, d'unités de la 55e division d'infanterie et de citoyens de l'Etat islamique d'Afghanistan sont susceptibles de créer une situation regrettable, ainsi que des tensions, et de compliquer les relations entre la République du Tadjikistan et l'Etat islamique d'Afghanistan.

Le Ministère des affaires étrangères proteste énergiquement au nom du Gouvernement tadjik, et considère que ces agissements constituent un acte de provocation hostile et dangereux et une tentative de violation de l'intégrité territoriale du Tadjikistan.

Le Gouvernement tadjik, affirmant son attachement au maintien et au renforcement des relations de bon voisinage et d'amitié avec l'Afghanistan, se trouve par ailleurs dans l'obligation de déclarer que le Tadjikistan répondra à tout acte d'agression par tous les moyens dont il dispose. Il espère que les autorités officielles de l'Etat islamique d'Afghanistan prendront les mesures qui s'imposent dans les meilleurs délais.
